Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Human Resources and Skills Development Canada

PROTÉGÉ B - UNE FOIS REMPLI

À l'usage du bureau

Date de réception (aaaa/mm/jj)	Code de l'établissement

DEMANDE DE PRÊT ET/OU DE BOURSE POUR ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Province où vous faites votre demande	Numéro d'étudiant, le cas échéant	Numéro d'assurance social

A. DONNÉES PERSONNELLES

Nom

Prénom

Adresse actuelle (rue, route rurale ou case postale)

Appartement

Ville

Province

Code Postal

Pays

Indicatif régional et numéro de téléphone

Date de naissance (aaaa/mm/jj)

Sexe ☐ M ☐ F

Statut de citoyen actuel ☐ Citoyen canadien ☐ Personne protégée ☐ Résident permanent ▶ Des documents supplémentaires pourraient être requis. Veuillez faire référence à la section ci-dessous.

État civil ☐ Célibataire ☐ Marié ☐ En union de fait ☐ Autre

Voulez-vous vous déclarer comme un étudiant ayant une incapacité permanente? OUI ☐ NON ☐

Si oui, vous devez joindre une preuve de votre incapacité, p. ex. un certificat médical, une évaluation d'une difficulté d'apprentissage.

Quel montant hebdomadaire prévoyez-vous payer pour faire garder vos enfants de 11 ans ou moins **pendant les heures de classe** de votre période actuelle ou proposée d'études? $

Combien d'enfants à votre charge dans les groupes d'âge indiqués vivent en permanence avec vous pendant vos études?

Note : Pour être considéré comme personne à charge, un enfant de 19 ans ou plus doit être étudiant à temps plein au secondaire ou au postsecondaire ou être handicapé. Ceux qui ont quitté l'école secondaire depuis au moins 4 ans ou qui ont fait partie de la population active pendant au moins 12 mois consécutifs à deux occasions ou plus ne sont pas considérés comme personnes à charge.

0 - 11 ans ▶

12 - 18 ans ▶

19 ans ou plus ▶

Adresse permanente (rue, route rurale ou case postale) (SI ELLE DIFFÈRE DE VOTRE ADRESSE ACTUELLE)

Appartement

Ville

Province

Code postal

Indicatif régional et numéro de téléphone

Indicatif régional et numéro de téléphone

Adresse de courriel de l'étudiant

Des documents supplémentaires sur le statut au regard de la citoyenneté sont requis :

Si vous avez choisi Résident permanent, vous devez joindre une copie de votre carte de résident permanent.
Si vous avez choisi Personne protégée, vous devez joindre une copie d'une attestation de statut de personne protégée valide.

Avez-vous déjà reçu une bourse pour étudiants à temps partiel? ☐ Oui ☐ Non ▶ Si oui, avez-vous réussi tous les cours pour lesquels vous avez reçu une bourse? ☐ Oui ☐ Non ▶ **Si « oui », veuillez joindre une transcription de vos notes pendant la période pour laquelle vous avez reçu la bourse.**

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE REVENU ET LES BIENS

Si vous êtes marié ou vivez en union de fait, vous devez indiquer le revenu et les biens de votre époux(se) ou conjoint(e) dans les cases ci-dessous.

Indiquez tous les revenus bruts (réels ou prévus) pour la période de 12 mois se terminant le dernier mois de votre période actuelle ou proposée d'études à temps partiel. (Par exemple, si votre cours finit le 31 décembre, indiquez tous vos revenus et ceux de votre époux(se)/conjoint(e) (si applicable) à partir de janvier jusqu'à la date de la présente demande, plus le montant approximatif des revenus que vous prévoyez gagner jusqu'à la fin de décembre).

Cette liste comprend tous les revenus bruts (imposables et non imposables) provenant d'un emploi, de prestations du gouvernement, de pensions alimentaires pour enfants, d'allocations d'entretien, de cadeaux en argent et de gains de loterie, et tout autre bien liquide.

REVENU DU REQUÉRANT

Le requérant droit fournir une preuve de revenu actuel (p. ex. lettre de l'employeur, photocopie d'un talon de chèque ou de mandat de prestations d'aide sociale datant de deux mois au plus). Si vous n'avez actuellement aucun revenu, veuillez expliquer votre situation (p. ex. comment vous payez vos frais de logement, votre nourriture, etc.).			Situation d'emploi actuelle ☐ À temps plein ☐ À temps partiel ☐ Sans emploi	En moyenne, combien d'heures par semaine travaillez-vous? ▶
De aaaa/mm	À aaaa/mm	Nom de l'employeur, prestations d'assurance-emploi, d'aide sociale, etc.		Montant brut ($)
			REVENU BRUT TOTAL (période de 12 mois)	**$**

REVENU DE L'ÉPOUX(SE)/CONJOINT(E)

Votre époux(se)/conjoint(e) doit fournir une preuve de son revenu actuel (p. ex. lettre de l'employeur, photocopie d'un talon de chèque ou de mandat de prestations d'aide sociale datant de deux mois au plus). Si votre époux(se)/conjoint(e) n'a actuellement aucun revenu, veuillez expliquer sa situation (p. ex. comment paie-t-il(elle) ses frais de logement, sa nourriture, etc.).			Numéro d'assurance sociale de l'époux(se) /conjoint(e)	Situation d'emploi actuelle de l'époux(se) /conjoint(e) ☐ À temps plein ☐ À temps partiel ☐ Sans emploi	En moyenne, combien d'heures par semaine de l'époux(se)/conjoint(e) travaille-t-il(elle)? ▶
De aaaa/mm	À aaaa/mm	Nom de l'employeur, prestations d'assurance-emploi, d'aide sociale, etc.			Montant brut ($)
				REVENU BRUT TOTAL (période de 12 mois)	**$**

RESSOURCES

Valeur nette totale des certificats de Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) que vous et votre époux(se) / conjoint(e) possédiez au début de votre période d'études. ▶ **$**	Valeur totale des soldes de comptes bancaires/dépôts à terme/certificats de placement garanti/obligations/actions du couple à compter du début de votre période d'études. ▶ **$**

C. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU REQUÉRANT

Avez-vous déjà négocié un prêt pour des études à temps plein?	☐ Oui ☐ Non	Avez-vous déjà négocié un prêt pour des études à temps partiel ? ☐ Oui ☐ Non	Si «Oui » et que vous n'avez pas encore tout remboursé, quel montant de capital et d'intérêts vous reste-t-il à payer concernant ce prêt pour études à temps partiel? ▶ **$**
Manquez-vous en ce moment à votre obligation de rembourser un prêt fédéral pour des études à temps partiel ou à temps plein?	☐ Oui ☐ Non	**Je demande de l'aide financière pour mes études postsecondaires à temps partiel au montant de** ▶ **$**	

J'utiliserai cette aide pour payer les coûts liés à mon programme d'études. J'autorise le gouvernement, l'autorité compétente et l'établissement d'enseignement à recueillir, à utiliser et à divulguer des renseignements concernant tout prêt et / ou bourse qui pourrait m'être octroyé dans l'exercice de leurs fonctions aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et pour les besoins de l'application de cette Loi. J'autorise l'Agence du revenu du Canada à divulguer toute information de mon dossier d'impôt sur le revenu. Je certifie qu'en ce moment je ne manque pas à mon obligation de rembourser un prêt canadien d'études. Les renseignements figurant sur le présent formulaire sont complets et véridiques et je suis conscient que tout renseignement erroné pourrait me rendre inadmissible à toute nouvelle aide financière. Il est entendu que si je reçois une bourse, celle-ci m'est accordée à la condition qu'elle serve aux fins pour lesquelles elle est destinée. Si je ne respecte pas cette condition, je reconnais que cela pourrait me rendre inadmissible à une bourse ultérieure et que je m'expose à des poursuites de la part du gouvernement du Canada. **Je reconnais que, relativement à un prêt canadien, si je fais sciemment une déclaration fausse ou trompeuse dans une demande ou un autre document ou si je fournis intentionnellement un renseignement faux ou trompeur, *je contreviens à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et/ou *à la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et que je serai passible d'une amende ou d'une déclaration sommaire de culpabilité.**

X _____ Signature du requérant

_____ Date (aaaa/mm/jj)

DÉCLARATION ET SIGNATURE DE L'ÉPOUX(SE)/CONJOINT(E)

Les renseignements que j'ai fournis dans le présent formulaire sont complets et véridiques. Je reconnais que les renseignements personnels relatifs à une réévaluation ou à un appel peuvent être divulgués au requérant si ce dernier en a appelé de son évaluation ou si l'autorité compétente réévalue l'aide financière. J'autorise l'Agence du revenu du Canada à divulguer toute information de mon dossier d'impôt sur le revenu. Les prêts accordés au requérant n'engagent pas ma responsabilité.

X _____ Signature de l'époux(se)/conjoint(e)

_____ Date (aaaa/mm/jj)

D. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME D'ÉTUDES

Quel établissement postsecondaire prévoyez-vous fréquenter?	À quel campus ou collège (le cas échéant) de cet établissement irez-vous? (si applicable)	Quel est votre programme d'études? (si applicable)

Je demande par la présente une aide financière pour le(s) cours suivant(s):

Sujet du cours	Code du cours	Type d'enseignement (p. ex. en classe, par correspondance, à distance)
Example : Littérature et composition	**Ex. : FRS-100**	**Ex. : cours par correspondance**

E. À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Date de commencement de la période d'études aaaa/mm/jj	Date de fin de la période d'études aaaa/mm/jj	Quels sont les frais de scolarité et les frais obligatoires de l'étudiant pour cette période d'études? (sans les frais d'hébergement)	Quels sont les coûts des livres et du matériel nécessaires à l'étudiant pour la période d'études?
		$	$
Pourcentage du programme de cours complet attribué à l'étudiant %	Nombre de semaines d'études	Combien d'heures de cours en classe l'étudiant aura-t-il par semaine? (Ne pas inclure les heures de laboratoire)	Quel est le niveau du programme que suit l'étudiant? ☐ Diplôme ☐ Baccalauréat ☐ Doctorat ☐ Certificat ☐ Maîtrise

À quelle faculté ou domaine le programme se rattache-t-il?

☐ Administration/Affaires ☐ Services communautaires ☐ Sciences de la santé ☐ Théologie ☐ Éducation
☐ Agriculture/Sciences connexes ☐ Dentisterie ☐ Droit ☐ Métiers
☐ Arts/Sciences ☐ Génie/Technologie ☐ Médecine ☐ Autre (préciser)_____

J'atteste que les renseignements fournis à la section E de cette demande sont exacts, à la lumière de l'information fournie par le requérant à la section D.

Nom du responsable de l'établissement d'enseignement	Titre	N° de téléphone

Signature du responsable	Date (aaaa/mm/jj)

F. À REMPLIR PAR LE MINISTÈRE PROVINCIAL/TERRITORIAL

Étudiant évalué et admissible à une aide ☐ Oui ☐ Non		Genre d'aide à fournir ☐ Bourse canadienne pour étudiants ☐ Prêt d'études à temps partial ☐ Les deux	Code du domaine d'études
Total des revenus et des ressources	$	Le montant total de la bourse pour étudiants à temps partiel octroyé au demandeur pour l'année de prêt précédente (du 1er août au 31 juillet), s'il y a lieu.	$

Frais de scolarité	$	Est-ce que le demandeur a réussi les cours pour lesquels il a reçu des bourses?	☐ Oui ☐ Non
Livres/matériel	$	Montant de l'aide demandée par l'étudiant (si indiqué)	$
Transport	$	**TOTAL DE L'AIDE AUTORISÉE**	
Garde d'enfants	$	Prêt d'études canadien à temps partiel	$
Divers	$	Bourse pour étudiants ayant une incapacité permanente	$
TOTAL DES DÉPENSES	$	Bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	$
		Bourse pour étudiants à temps partiel	$
		Prêt d'études provincial à temps partiel	$
		Bourse provinciale	$

Commentaires

Demande de prêt et/ou de bourse canadiens pour étudiants à temps partiel

Services provinciaux/territoriaux d'aide aux étudiants

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
Student Financial Services
Department of Education
CP 8700
St. John's NL A1B 4J6
Tél. : (709) 729-5849
Téléc. : (709) 729-2298
www.ed.gov.nl.ca/studentaid

NOUVEAU-BRUNSWICK
Services financiers pour étudiants
Ministère de l'Éducation postsecondaire,
de la Formation et du Travail
CP 6000, 77, rue Westmorland
Fredericton NB E3B 5H1
Tél. : (506) 453-2577
1-800-667-5626
Téléc. : (506) 444-4333
www.studentaid.gnb.ca

†QUÉBEC
Service de l'accueil et des renseignements
Aide financière aux études
1035, rue De la Chevrotière
Québec G1R 5A5
Région de Québec : (418) 643-3750
Région de Montréal : (514) 864-3557
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-877-643-3750
www.afe.gouv.qc.ca

***ALBERTA**
Alberta Students Finance
SUCC. MAIN
CP 28000
Edmonton AB T5K 4R4
Tél. : (780) 427-3722
1-800-222-6485
Téléc : (780) 422-4516
www.alberta.ca/studentsfinance

TERRITOIRE DU YUKON
Students Financial Assistance
Department of Education
CP 2703
Whitehorse YT Y1A 2C6
Telé. : (867) 667-5929
Téléc. : (867) 667-8555
www.education.gov.yk.ca

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
Services financiers pour étudiants
Ministère de l'Éducation
90 Avenue de l'université, suite 212
CP 2000
Charlottetown PE C1A 7N8
Tél. : (902) 368-4640
Téléc. : (902) 368-6144
www.studentloan.pe.ca

MANITOBA
Aide aux étudiants du Manitoba
401-1181 avenue Portage
Winnipeg MB R3G 0T3
Tél. : (204) 945-6321
Téléc. : (204) 948-3421
www.studentaid.gov.mb.ca

ONTARIO
Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario
CP 4500
185, ch. Red River, 4e étage
Thunder Bay ON P7B 6G9
Tél. : (807) 343-7260
Sans frais en Amérique du Nord
1-877-OSAP - 411 (1-877-672-7411)
Appareil de télécommunication pour personnes sourdes (ATS)
1-800-465-3958
Télécopieur : (807) 343-7278
http://osap.gov.on.ca

***COLOMBIE-BRITANNIQUE**
Ministry of Advanced Education and
Labour Market Development
StudentAid BC
CP 9173 Succ.Prov Govt
Victoria BC V8W 9H7
Tél. : (250) 387-6100
Tél sans frais : 1-800-561-1818
Téléc. : (250) 356-9455
Téléc sans frais : 1-800-312-3322
www.StudentAidBc.ca

NOUVELLE-ÉCOSSE
Student Assistance Office
Department of Education and Culture
Box 2290, Halifax Central
Halifax NS B3J 3C8
Tél. : (902) 424-8420
Téléc. : (902) 424-0540
www.studentloans.ednet.ns.ca

SASKATCHEWAN
Student Financial Assistance Branch
Ministry of Advanced Education, Employment and Labour
CP 650
Regina SK S4P 3A3
Tél. : (306) 787-5620
Téléc. : (306) 787-1608
www.student-loans.sk.ca

†TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Department of Education, Culture and Employment
CP 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Tél. : (867) 873-7190
1-800-661-0793
Téléc. : (867) 873-0336
1-800-661-0893
www.nwtsfa.gov.nt.ca

†NUNAVUT
Financial Assistance for Nunavut Students
Department of Education
Sans frais : 1-877-860-0680 (interurbains et locaux)
Baffin : (867) 473-2600
Sans frais : 1-800-567-1514
Kivalliq : (867) 645-5040
Sans frais : 1-800-953-8516
Kitikmeot : (867) 983-4031
Sans frais : 1-800-661-0845
www.gov.nu.ca/education

Notes:

† **La province de Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'accordent pas de prêts ni de subventions dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Si vous résidez à l'un de ces endroits, il faut vous adresser au service compétent indiqué ci-dessus pour obtenir des renseignements sur l'aide financière aux étudiants.**

***** **Pour les demandes de prêt d'études à temps partiel, l'Alberta et la Colombie-Britannique utilisent un formulaire différent de celui ci-joint. Si vous résidez dans l'une de ces provinces et que vous souhaitez demander une aide financière pour des études à temps partiel, adressez-vous à l'autorité provinciale compétente pour obtenir le formulaire approprié.**

Also available in English

À L'ÉTUDIANT - DÉTACHER CETTE PAGE ET LA CONSERVER POUR VOS DOSSIERS

Demande d'aide financière pour études à temps partiel

La Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et son règlement d'application et/ou la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et son règlement d'application fixent les obligations et droits légaux des étudiants et doivent être consultés en cas d'incertitude ou de différend. En ce qui regarde l'aide offerte aux étudiants à temps partiel par le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), les définitions suivantes s'appliquent :

Prêt canadien aux étudiants	-	dette contractée par un étudiant admissible lors de la conclusion d'un contrat de prêt et remboursable à un prêteur ou à Sa Majesté du chef du Canada.
Bourses canadiennes pour étudiants	-	aide financière accordée à un étudiant désigné en vertu du PCPE, dans le but précis de payer les frais admissibles liés à sa participation à un programme d'études.
	-	Les bourses sont non remboursables pourvu que les critères d'admissibilité soient respectés pendant toute la durée de la période d'études pour laquelle la bourse a été accordée.

Le présent formulaire sert à évaluer votre admissibilité à un **prêt canadien d'études** à temps partiel aussi bien qu'à une **bourses canadiennes pour étudiants** pour études à temps partiel.

Les formulaires incomplets ne pourront être traités. Veuillez vous assurer que tous les renseignements demandés ont été fournis. Vous devez avoir un numéro d'assurance sociale valide pour présenter une demande. Écrivez lisiblement en lettres moulées et signez le formulaire avec un stylo.

CONSIGNES À L'INTENTION DE L'ÉTUDIANT

— Pour demander une aide financière pour études à temps partiel, remplir au complet les sections **A, B, C,** et **D** du formulaire ci-joint.

— Faire remplir la section **E** par l'établissement d'enseignement où vous allez étudier.

— Faire parvenir le formulaire rempli, avec une attestation de votre revenu actuel (et de celui de votre époux(se)/conjoint(e) s'il y a lieu) aux autorités compétentes de la province où vous résiderez pendant vos études à temps partiel. (Voir la liste des autorités provinciales et territoriales au verso du formulaire.) Dans certaines provinces, votre demande doit être présentée directement à l'établissement d'enseignement. Communiquez avec votre établissement d'enseignement pour vérifier à quel endroit vous devez faire parvenir ce formulaire une fois que vous l'avez rempli.

Remarque : Si vous avez déjà reçu une ou des bourses pour étudiants à temps partiel, vous devez aussi fournir des documents indiquant que vous avez réussi tous les cours pour lesquels vous avez reçu une bourse.

Note spéciale à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente

Le Programme canadien de prêts aux étudiants prévoit une admissibilité élargie aux prêts d'études à temps plein pour certains étudiants (programme de cours allégé) et d'autres Bourses canadiennes pour études pour les étudiants ayant une invalidité permanente qui sont en mesure de prouver que leur invalidité restreint leur capacité de suivre des études postsecondaires.

Si vous êtes un étudiant ayant une invalidité permanente, il vous sera peut-être utile de communiquer avec le service d'aide aux étudiants de votre province ou avec le bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement avant de remplir ce formulaire, afin d'obtenir plus de renseignements sur les *dispositions relatives à l'invalidité permanente* prévues dans le Programme canadien de prêts aux étudiants.

CONSIGNES À L'INTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

— Remplir la section **E** du formulaire ci-joint et vérifier si les renseignements fournis à la section **D** sont complets et exacts.

MODALITÉS

1. Admissibilité à l'aide en vertu du Programme

Le Programme canadien de prêts aux étudiants offre une aide financière aux personnes qui entreprennent un programme d'études à temps partiel. Pour y être admissible, vous devez :

— Être citoyen canadien, résident permanent du Canada ou, à compter d'août 2003, une personne protégée *(au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés);*

— être résident d'une province ou d'un territoire qui participe au Programme canadien de prêts aux étudiants;

— démontrer que vous avez besoin d'aide financière;

— fréquenter un établissement d'enseignement agréé et suivre un nombre de cours représentant entre 20 et 59 % du programme complet d'études;

— faire l'objet d'une vérification de la solvabilité si vous êtes âgé de 22 ans ou plus et présentez votre toute première demande de prêts canadiens pour étudiants; et

— ne pas détenir plus de 10 000 $ en prêt d'études canadien à temps partiel à tout moment.

Note : Si vous êtes en défaut de paiement d'un prêt à temps partial et/ou d'un prêt d'études canadien au temps plein consenti avant le 1er août 2000, communiquez avec l'établissement prêteur afin que votre prêt redevienne en règle. **Si** vous êtes en défaut de paiement d'un PCÉ consenti après le 1er août 2000, vous ne serez pas admissible au Programme canadien de prêts aux étudiants **tant que vous n'aurez pas reçu** l'autorisation du Programme canadien de prêts aux étudiants. Communiquez avec le Centre de service national de prêts aux étudiants au 1-888-815-4514.

SUITE AU VERSO

2. **Frais admissibles - L'évaluation des demandes sera basée sur les coûts suivants (s'il y a lieu) :**

— Frais obligatoires, y compris les frais de scolarité;
— livres et fournitures;
— transport aller-retour pour les cours;
— frais de garde d'enfants pendant les cours; et
— indemnité de dépenses imprévues de 10 $ par semaine par cours.

Les étudiants qui suivent des cours par correspondance ou à distance peuvent être compensés pour leurs frais de garde d'enfants et de transport, seulement dans les périodes où leur présence en classe est obligatoire (p. ex. pour des examens).

3. **Ressources**

L'étudiant (et son époux/conjoint s'il y a lieu) doit déclarer tous les revenus familiaux qu'il a tirés sous forme de salaire, prestations du gouvernement, avoirs liquides, revenus de placement, cadeaux, gains de loterie, ou autre revenu familial. Le revenu familial brut global détermine l'admissibilité au Programme canadien de prêts aux étudiants.

4. **Aide versée**

Le candidat admissible au Programme canadien de prêts aux étudiants touchera le montant d'aide qu'il demande, pourvu que ce montant ne dépasse pas celui qui a été déterminé dans l'évaluation de ses besoins ou le montant maximum alloué.

5. **Remboursement**

L'étudiant devra commencer à rembourser les intérêts accumulés et la part du principal impayé de son prêt au plus tard le dernier jour du septième mois suivant le mois où il cesse d'être un étudiant à temps partiel.

6. **Vérification**

L'étudiant (ainsi que son époux ou son conjoint de fait) doit signer une déclaration autorisant la vérification de son revenu.

L'étudiant (ainsi que son époux ou son conjoint de fait) signe dans le formulaire une attestation confirmant que les renseignements fournis sont véridiques, qu'il connaît les modalités fixées et qu'il les respectera.

Quiconque, à propos d'un prêt d'études ou d'une autre forme d'aide financière, fait sciemment une déclaration fausse ou erronée dans une demande ou un autre document, notamment par omission, ou fournit délibérément un renseignement faux ou trompeur, notamment par omission, commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de mille dollars.

Les détails concernant la nature et les coûts de votre programme de cours doivent être indiqués et signés par un responsable de votre établissement d'enseignement. Si vous avez déjà négocié des prêts d'études canadien à temps partiel, vous devez répondre de façon complète aux questions à ce sujet.

Note : Vous devez négocier tout prêt canadien aux études à temps plein ou temps partiel avec le Centre de service national de prêts aux étudiants.

Bourses canadiennes pour étudiants

Bourse pour étudiants ayant une incapacité permanente
Les étudiants à temps partiel ayant une incapacité permanente pourraient être admissibles à 2 000 $ par année de prêt d'études fédéral pour aider à couvrir les frais de scolarité ainsi que le coût des livres et de l'hébergement.
Bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge
Les étudiants à temps partiel ayant un ou deux personnes à charge de moins de 12 ans pourraient être admissibles à 40 $ par semaine d'études. Les étudiants ayant trois personnes à charge ou plus pourraient être admissibles à 60 $ par semaine d'études.
Bourse pour étudiants à temps partiel
Les étudiants à temps partiel pourraient être admissibles à 1 200 $ par année de prêt d'études fédéral.

Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter le site suivant :
Cibletudes.ca